

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****13 octobre 2023 - URN****Décision n°CFVU-2023-27**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 27 votants, dont 10 membres représentés.

Application des règlements des études en composante - Institut de Préparation à l'Administration Générale

- Vu la charte des Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences annexe

Approbation de l'application des règlements des études de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale

Pour	18
Contre	0
Abstention	1
NPPV	6

La CFVU approuve l'application des règlements des études de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale

Fait à Rouen, le 13 octobre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

LAVIGNASSE Jean-Pierre
3, Av Pasteur
76186 Rouen Cedex 1
02.32.76.98.44
Jean-pierre.lavignasse@univ-rouen.fr

Objet : Modalité de contrôle des connaissances en LAP et DUPAC

§ 1.- Modalités de contrôle des connaissances en LAP

- Les dispositions générales relatives aux licences s'appliquent aux deux parcours de Licence d'Administration Générale (LAP parcours classique et concours)
- Les contrôles continus par Unité sont laissés à l'initiative des enseignants responsables des matières composant chaque unité.
- Les épreuves de contrôle continu sont regroupées sur des semaines banalisées dont le calendrier est établi en début d'année universitaire.
- L'épreuve de « seconde chance » correspond au 3^{ème} contrôle continu ; elle est ouverte à tous les étudiants, y compris ceux ayant obtenu la moyenne de 10/20 sur les deux premiers contrôles. La note d'UE sera composée de la moyenne des deux meilleures notes de contrôle continu.
- Une absence au contrôle continu, quel qu'en soit le motif, est assortie de la note de 0/20
- L'IPAG organise des épreuves de substitution pour les étudiants absents pour cause de concours. Une épreuve de même nature est proposée, à la demande des étudiants concernés, et dans la mesure des possibilités du service.

§ 2. Modalité de contrôle des connaissances en DUPAC

- Les enseignements en DUPAC sont annualisés
- Les évaluations s'effectuent par matières avec pour chacune deux contrôles continus organisés au fil de l'eau ; le calendrier des contrôles continus est établi et communiqué en début d'année universitaire.
- La seconde chance prend la forme d'une seconde session ; les matières à repasser sont celles pour lesquelles l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne de 10/20 ; la matière est cependant réputée acquise si la moyenne de l'UE supérieure ou égale à 10/20 par compensation de toutes les matières.

Jean-Pierre LAVIGNASSE
Directeur de l'IPAG de Rouen



Le Directeur

Jean-Pierre LAVIGNASSE